

Concours Vidéo étape 3 et Concours Social Selling

Règlement général



La Régate des IUT Ouest-France organise un Concours Vidéo et un Concours Social Selling, ouvert à tous les équipages « Matelot Naviguant Malo » et « Captain'Digital Petit Basque » qui sont préinscrits et inscrits à la 17^{ème} édition de cet événement, qu'ils aient participé, ou non, à l'étape 1 et 2.

Notez que ce concours est assidument suivi par le jury du Challenge Communication qui découvre vos talents.

1. La troisième étape du Concours Vidéo

1.1. Le cadre du concours

Les participations sont ouvertes du 8 mars 2021 au 11 avril 2021 à 23h59. Les vidéos sont à envoyer sur notre adresse mail laregatedesiut@yahoo.fr

Pour participer, chaque équipage doit nous fournir une vidéo de 1 min maximum, présentant l'offre Sur Le Vif Par Ouest-France. La participation à l'étape 3 du Concours Vidéo engage l'équipage à participer au Concours Social Selling (cf partie 2 de ce règlement).

1.2. Charte de bonne conduite

Le concours consiste en la production d'une vidéo professionnalisante mettant en avant l'offre Sur Le Vif par Ouest-France. Votre vidéo pourra être basée sur l'originalité et l'humour, mais se doit de respecter notre charte de bonne conduite. **Ainsi, l'organisation se réserve le droit de refuser les candidatures jugées de mauvais goût, dégradantes, divulguant des informations erronées ou préjudiciables à l'offre Sur Le Vif par Ouest-France, contraires à la dignité humaine ou montrant des étudiants consommant de l'alcool.**

Durant le tournage, en cette période de crise sanitaire, nous demandons aux équipages de respecter rigoureusement les gestes barrières et/ou le confinement lors des tournages. Il s'agit notamment de :

- Porter le masque lors des tournages et devant la caméra lorsque plusieurs personnes interagissent entre-elles ;
- Porter le masque dans les lieux publics, intérieurs ou extérieurs, où le port du masque est obligatoire.

L'équipe organisatrice de la Régate des IUT pourra décider d'annuler la participation d'un équipage au Concours Vidéo si leur création met en avant des comportements non conformes aux respects des mesures sanitaires.

Dans le cadre d'une vidéo promotionnelle, l'intégralité du contenu doit être libre de droit.

2. Le Concours Social Selling

2.1. Le cadre du concours

Les participations sont ouvertes concomitamment et en complémentarité de l'étape 3 du Concours Vidéo : du 8 mars 2021 au 11 avril 2021 à 23h59.

Ce concours consiste en l'acquisition de souscripteurs à l'offre Sur Le Vif par Ouest-France, au moyen de communication active de la part de l'équipage participant.

Chaque équipage bénéficiera d'un lien URL qui lui sera propre, afin de comptabiliser le nombre de personnes ayant souscrit à cette offre, grâce à l'équipage en question.

3. Le système de classement

3.1. Les jurys

Chaque équipage aura un score calculé sous la forme d'une moyenne de trois sous-notes :

- **Note du jury d'internautes** : la vidéo qui comptabilisera le plus de likes sur la page Facebook aura autant de points qu'il y a de participants. La vidéo qui aura le moins de likes aura 1 point. Mobilisez vos amis, vos camarades, votre famille pour remporter le vote du public ! **Attention : l'achat de like entrainera la disqualification immédiate de l'équipage.**
Les vidéos seront postées le 12 avril 2021 sur notre page Facebook www.facebook.com/regatedesiut après validation par la commission Nauticom, en charge de l'organisation de la Régate des IUT Ouest-France.
- **Note du jury de Ouest-France** : ce jury accordera un nombre de points à chaque vidéo tel que : autant de points qu'il y a de participants pour la vidéo préférée, et 1 point pour la vidéo la moins appréciée.
N.B : la vidéo « Coup de Cœur » de Ouest-France sera publiée sur la page Facebook <https://www.facebook.com/SurLeVifparOF> à l'issue du Concours. Cela représente un vrai tremplin pour la communication de l'équipage.
- **Note du Concours Social Selling** : du 8 mars au 21 avril 2021 23h59, les équipages ont pour mission d'acquérir le plus de souscriptions à l'offre Sur le Vif (la vidéo servant d'un outil d'aide à la vente). Les performances des équipages seront mesurables au moyen d'un lien tracké (URL) différent pour chaque équipage. L'équipage qui aura acquis le plus de souscriptions aura autant de points qu'il y a de participants. Celui qui en aura acquis le moins aura 1 point.

3.2. Le calcul du score final

- **30% du score final** est issu du nombre de points attribué par le jury d'internautes ;
- **40% du score final** est issu du nombre de points attribué par le jury de Ouest-France ;
- **30% du score final** est issu du nombre de points attribué à l'issue du Concours Social Selling.

4. Annonce des résultats de l'étape 3 et des résultats finaux

L'annonce des résultats de l'étape 3 du Concours Vidéo et du Concours Social Selling s'effectuera en présentiel le 23 avril 2021 lors du déroulé de l'événement de la Régate, et/ou sur nos réseaux sociaux en live le même jour. Dans le même temps, les résultats du Concours Vidéo dans sa globalité seront annoncés.

A noter que les points s'additionnent aux scores obtenus lors de l'étape 1 et/ou de l'étape 2 du Concours Vidéo.

A vos caméras, bon courage et soyez créatifs !



@laregatedesiut



regatedesiut



www.laregatedesiut.com



regatedesiutoff